

No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
16 janvier 2019**

19-01-11

19-01-12

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance d'ajournement du 16 janvier 2019

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mercredi 16 janvier 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne;

formant quorum sous la présidence de monsieur le conseiller Carl Dupras .

Monsieur le maire François Pleau, monsieur le conseiller Carl Verreault, madame la conseillère Jinny Brunelle sont absents.

Madame la directrice générale associée Claudia Baril, monsieur le directeur général Michel Bertrand sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU'à 20 h 00, monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Michel Bertrand fait part, aux quatre élus formant quorum, avoir eu la confirmation de la part des trois autres élus qu'ils seront absents pour la présente séance d'ajournement. Il mentionne qu'ainsi en l'absence à la fois de monsieur le maire François Pleau et de madame la conseillère Jinny Brunelle qui est également maire suppléante, la séance doit être présidée par un membre choisi parmi les conseillers présents et ce, selon l'article 158 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE aussi que selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenu de le faire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

QUE la présente séance d'ajournement soit déclarée ouverte depuis 20 h 00;

QUE monsieur le conseiller Carl Dupras préside la présente séance d'ajournement.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

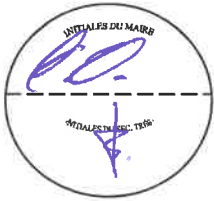
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Relevé de soumissions et attribution du contrat – Travaux 2019, Phase



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

- 1 au Centre social et sportif
5. Mandat à un électricien pour les travaux d'électricité lors des rénovations 2019 au Centre social et sportif et achat du matériel d'installation
6. Prolongation du réseau piétonnier sur le chemin Saint-Guillaume, côté sud à l'ouest de la fin du trottoir existant
7. Emplois d'été Canada
8. Remboursement total du règlement d'emprunt (no 108) pour l'aqueduc
9. Questions de l'assistance
10. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé

19-01-13

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 9 octobre 2018, du 13 novembre 2018 et du 11 décembre 2018; des séances d'ajournement du 18 septembre 2018 et du 16 octobre 2018 ainsi que des séances extraordinaires du 29 novembre 2018 et du 11 décembre 2018 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT – TRAVAUX 2019, PHASE 1 AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE la municipalité souhaite poursuivre les travaux de rénovations du Centre social et sportif;

ATTENDU QUE pour les Travaux 2019, Phase 1, un appel d'offres sur invitations a été lancé à deux entrepreneurs généraux dont la place d'affaires est située sur le territoire de notre municipalité;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, que celle-ci est conforme et qu'elle se situe dans la fourchette des prix estimés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-01-14

D'ACCEPTER la soumission de Paul Felx Entreprises Ltée au montant de 22 115 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MANDAT À UN ÉLECTRICIEN POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ LORS DES RÉNOVATIONS 2019 AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF ET ACHAT DU MATÉRIEL D'INSTALLATION

Il est proposé

19-01-15

QUE la réalisation des travaux en électricité lors des rénovations 2019, phase 1 ainsi que lors des phases subséquentes en 2019, le cas échéant, au Centre social et sportif soit effectuée par l'entreprise Pierre Goulet Électrique inc. au taux horaire de 85 \$ /heure auquel s'ajoutent les frais pour le matériel électrique nécessaire à la réalisation desdits travaux;

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROLONGATION DU RÉSEAU PIÉTONNIER SUR LE CHEMIN SAINT- GUILLAUME, CÔTÉ SUD À L'OUEST DE LA FIN DU TROTTOIR EXISTANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire assurer la sécurité des usagers qui se rendent au parc Yvon-Lauzon autrement qu'en véhicule motorisé, notamment les enfants;

CONSIDÉRANT QUE le trottoir actuel s'arrête avant l'entrée permettant l'accès au parc Yvon-Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est de juridiction ministérielle (rue Principale /chemin Saint-Guillaume);

CONSIDÉRANT QU'un tronçon du fossé serait à canaliser sur une relativement courte distance;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle section serait aménagée selon le caractéristiques d'une voie piétonnière, voire un trottoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

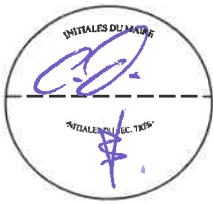
19-01-16

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de confirmer la possibilité de procéder à de tels aménagements;

DE DEMANDER les autorisations requises au ministère des Transports du Québec pour exécuter les susdits travaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé

19-01-17

D'AUTORISER l'administration municipale à soumettre une demande auprès d'Emplois d'été Canada afin de voir subventionner l'emploi pour un jeune au cours de l'été 2019 selon les critères de ce programme.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

REMBOURSEMENT TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT (NO 108) POUR L'AQUEDUC

ATTENDU QUE le solde restant du règlement d'emprunt no 108 pour l'aqueduc viendra à échéance le 15 avril prochain;

ATTENDU QUE la municipalité compte procéder au remboursement complet du solde de 242 300 \$ à son échéance, ainsi que les intérêts courus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-01-18

D'AUTORISER le remboursement du solde restant de 242 300 \$ ainsi que des intérêts courus à l'échéance dudit règlement d'emprunt no 108;

DE PROCÉDER à la fermeture du dossier.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 32,

Il est proposé

19-01-19

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Carl Dupras
président d'assemblée

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

